

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025-05-12

15 mai 2025

Désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et Finances

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment ses articles 1 et 6,

Vu les Règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (Recommandations, Evaluation et Audit et finances) de France compétences, notamment leur article 1,

Vu la délibération 2025-02-02 du Conseil d'administration de France compétences du 6 février 2025 portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances

Vu la délibération 2025-02-05 de la consultation électronique du Conseil d'administration de France compétences du 20 au 24 février 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances

Vu la délibération 2025-04-09 du Conseil d'administration de France compétences du 3 avril 2025, portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation, Recommandations et Audit et finances

Après en avoir délibéré le 15 mai 2025

Décide :

Article 1

Est désignée membre de la **commission Evaluation** :

Membre suppléant :

- **Représentante du collège des organisations syndicales de salariés**
 - Madame Emmanuelle CHABBERT – CFDT- en remplacement de Monsieur Yannick GHORIS

Article 2

Est désignée membre de la **commission Recommandations** :

Membre suppléant :

- **Représentante du collège des organisations syndicales de salariés**
 - Madame Emmanuelle CHABBERT - CFDT- en remplacement de Madame Séverine GARANDEAU-MARTIN





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 3

Est désignée membre de la **commission Audit et Finances** :

Membre suppléant :

- **Représentante du collège des organisations syndicales de salariés**
 - Madame Emmanuelle CHABBERT – CFDT- en remplacement de Monsieur Yannick GHORIS

Article 4

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 15 mai 2025

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

